



## Mise en oeuvre du Pacte Européen sur la Migration et l'Asile

### La CFDT dit NON à LA DÉSTABILISATION DES SERVICES DE L'ASILE!

📅 **À compter du 12 juin 2026**, les services devront appliquer une réforme majeure de la procédure d'asile issue du pacte européen migration et intégration signé en 2024. Mais le Gouvernement a fait le choix incompréhensible de ne pas traduire ce texte dans la loi, laissant les services dans une situation d'insécurité juridique et opérationnelle.

➔ **Résultat** : Les agents devront appliquer une nouvelle procédure incomplète, imprécise et imposée dans l'urgence, sans cadre clair ni moyens adaptés.

### UNE MISE EN ŒUVRE CHAOTIQUE

Deux décrets ont été présentés pour organiser cette transition...

- 👉 Sans garanties suffisantes pour les agents
- 👉 Sans vision globale de la procédure

**Cette réforme suscite déjà :**

- ! Un stress important dans les GUDA et les PRD
- ! Une incertitude totale sur les pratiques à suivre
- ! Des risques accrus d'erreurs et de dysfonctionnements

**La CFDT s'est opposée à ces textes lors du CSA ministériel**

**La CFDT dénonce :**

- **L'absence d'anticipation mettant en difficulté les agents**  
Une circulaire annoncée seulement quelques jours avant l'entrée en vigueur  
Des consignes floues et incomplètes
- **Une formation inexistante ou insuffisante**  
Une simple lecture de documents en lieu et place d'un véritable accompagnement  
Des collègues sommés d'être opérationnels immédiatement
- **L'absence de renfort en effectifs** alors que de nouvelles missions seront confiées aux préfectures, notamment concernant les procédures à la frontière et qu'une modification des délais de recours risque d'engendrer des impacts (encore difficile à mesurer) sur les services éloignement
- **Des moyens matériels encore à adapter :**  
Des aménagements nécessaires dans plusieurs sites et des matériels qui ne seront pas forcément disponibles dès le 12 juin malgré la mobilisation d'une enveloppe financière (500 000 à 600 000 € annoncés)

### LA CFDT EXIGE

- 👉 Des conditions de travail dignes et sécurisées pour les agents
- 👉 Un cadre juridique clair et stabilisé
- 👉 Une véritable formation préalable à toute mise en œuvre
- 👉 Des moyens humains et matériels à la hauteur des enjeux

### LES SERVICES MÉRITENT MIEUX !

**La CFDT refuse que les agents soient les variables d'ajustement d'une réforme mal anticipée et mal préparée.**

Vos contacts CFDT :

